

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1135**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Reconstitution du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire porté par la Fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

**Rapporteur** : Monsieur Pascal Blanchard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burrecand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1135**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire porté par la Fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La crise sanitaire et l'ensemble des mesures renforcées de lutte contre la Covid-19 mises en œuvre depuis 2020 ont eu, au-delà des impacts directs sur la santé physique, des conséquences sur la santé mentale et psychique des concitoyens.

Dans ce contexte et par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0326 du 16 novembre 2020, la Métropole de Lyon a voté des mesures exceptionnelles pour soutenir le tissu social, économique et culturel de son territoire. La Métropole a entrepris, dès cette période, des actions nouvelles tenant compte des problématiques révélées par cette crise sanitaire qui s'ancrent durablement, comme celle de la fragilité psychique. Une subvention de 60 000 € a alors été attribuée à la Fondation ARHM afin de proposer des actions de soutien psychique aux personnes adultes en situation de vulnérabilité ainsi qu'aux étudiants particulièrement impactés dans ce contexte.

L'attribution d'une subvention de 90 000 € à la Fondation ARHM, votée par délibération du Conseil n° 2021-0466 du 25 janvier 2021, puis d'une subvention de 120 000 €, votée par délibération n° 2021-0676 du Conseil du 27 septembre 2021, pour couvrir les besoins d'octobre 2021 à mars 2022, a permis de consolider les dispositifs de soutien psychologique déployés auprès des publics adultes et étudiants. La crise ayant un impact durable sur la santé mentale des citoyens, il est proposé de consolider l'offre initiale proposée sur le territoire de la Métropole par une extension à d'autres communes en articulation avec l'engagement de co-financement de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon, permettant ainsi de mailler au mieux la couverture territoriale de proximité.

**II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021**

Les subventions attribuées à la Fondation ARHM ont permis de déployer un dispositif de soutien psychologique sur plusieurs volets : en proximité, en direction des personnes adultes en vulnérabilité et auprès des étudiants métropolitains fragilisés par la crise sanitaire et ses impacts.

**1 - Point écoute adulte**

Ce dispositif consiste en un soutien psychologique aux personnes en situation de vulnérabilité dont la santé mentale est affectée par des conséquences sociales et économiques (détresse psychologique en lien avec l'isolement, la rupture des liens familiaux et affectifs, des difficultés intrafamiliales, des difficultés économiques, une représentation anxiogène de l'avenir, etc...), des conséquences sur la vie quotidienne, liées, notamment, aux impacts de la crise sanitaire depuis mars 2020.

Ces points écoute adultes psychologiques ont été ciblés prioritairement sur 4 territoires (Vénissieux, Lyon 3ème, Givors/Grigny, Vaulx-en-Velin) dépourvus d'offre de même type et à destination des publics pour lesquels l'aller vers est une nécessité. Les besoins ont rapidement émergé sur d'autres communes en défaveur sociale.

Un bilan consolidé de ces points écoute adulte a été établi sur 13 mois (du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2021) : 2 047 entretiens ont pu être menés auprès de 538 personnes. Il s'agit d'une demande essentiellement féminine, d'un âge moyen autour de 30 à 50 ans, n'ayant jamais eu de consultation psy (psychologue, psychiatre ou hospitalisation). Les motifs principaux de consultations portaient sur le mal être, les difficultés familiales, l'angoisse mais aussi les violences.

## **2 - Dispositif d'écoute et de soutien auprès des étudiants**

Pour rappel, l'Institut régional Jean Bergeret (IRJB) propose gratuitement, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur situés sur le territoire de la Métropole, une écoute et un soutien psychologique au travers de différentes modalités : entretiens individuels, entretiens en ligne ou par téléphone. Ces actions sont menées en articulation et coordination avec les réseaux d'opérateurs existants, implantés sur le territoire de la Métropole, et les services de santé des universités.

Le bilan d'étape annuel 2021 du dispositif a encore confirmé les problématiques fortes de santé psychique des étudiants. Au total, 10 807 étudiants métropolitains ont pu être accompagnés et soutenus à plusieurs niveaux :

- 665 consultations psychologiques ont été réalisées, soit 548 étudiants accompagnés par le dispositif de consultations individuelles avec psychologues, en ligne ou par téléphone et ce, au choix de l'étudiant. 95,8 % des étudiants ont bénéficié d'un maximum de 3 consultations. Le bénéfice retenu leur a permis une prise de recul face aux situations difficiles, une sortie des situations d'angoisse et de mal-être, une remobilisation de leurs ressources face à l'avenir,

- 7 569 étudiants ont participé aux 42 ateliers collectifs Psy-Live-Insta sur Instagram avec, en moyenne, 301 participants par session. La page Instagram @EcouleEtudiantsLyon compte 970 abonnés dont près de la moitié ont entre 18 et 24 ans,

- enfin, 2 690 étudiants ont été touchés et sensibilisés par les 13 rencontres d'aller vers, mises en place en coordination avec les partenaires (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), Caisse primaire d'assurance maladie, Bus info santé social, maison des étudiants, Centres de planification et d'éducation familiales, services de santé universitaires).

## **III - Programme d'actions pour l'année 2022 et plan de financement prévisionnel**

Face aux impacts durables de la crise sanitaire et des remontées de besoins montrant tout le bénéfice de cette offre de service, il est proposé de capitaliser sur la collaboration avec l'ARHM qui coordonne la mise en œuvre des 2 dispositifs pour répondre de manière efficiente aux besoins des habitants à travers la mise en œuvre du dispositif pour faire face aux difficultés psychiques des métropolitains liées à la crise sanitaire.

### **1° - Point écoute adulte**

Le travail de partenariat en transversalité et de cofinancement de ces points écoute adulte avec la Ville de Lyon et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a permis de consolider l'offre sur le territoire et d'apporter, ainsi, un vrai bénéfice pour les habitants.

Afin d'assurer une continuité de service public équitable sur le territoire, de répondre aux besoins croissants tout en assurant un maillage territorial cohérent sur l'ensemble des points écoute, la Métropole a décidé, par délibération du Conseil n° 2021-0676 du 27 septembre 2021, de renforcer les permanences initiales sur Vénissieux, Lyon 3ème, Givors/Grigny et Vaulx-en-Velin et d'élargir la couverture territoriale des besoins en points écoute sur d'autres communes ayant des quartiers politique de la ville.

Ainsi, l'offre de service en matière de points écoute est déployée sur les Communes de Lyon 5ème, Lyon 7ème, Lyon 8ème, Lyon 9ème, Lyon 3ème, Bron, Saint-Fons, Pierre-Bénite, Saint-Priest et Caluire-et-Cuire, permettant un maillage territorial efficient.

## Budget Prévisionnel 2022 - Volet point écoute psychologique

Charges		Montant (en €)	Produit	Montant (en €)
janvier - mars 7,75 équivalents temps plein (ETP)	charges personnel	99 975	Métropole 2022	130 000
	charges fin de contrat	32 718	ARS 2022	171 410
			Ville De Lyon	34 000
avril - décembre 6,2 ETP poste	charges de personnel 6,2 ETP	286 743	Rillieux-la-Pape, Caluire, Neuville	23 401
janvier 2022 à décembre 2022	coordination	26 000	reprise fonds dédiés FSE 2021	23 212
	charges administratives	14 000	reprise fonds dédiés Métropole 2021	65 724
			reprise fonds dédiés Lyon 2021	11 689
<b>Total</b>		<b>459 436</b>	<b>Total</b>	<b>459 436</b>

**2° - Action en direction des étudiants**

Au regard de la forte dégradation de la santé mentale des étudiants, il apparaît nécessaire de poursuivre le dispositif en continuité avec l'existant sur les 3 modalités : entretiens psychologiques, ateliers de prévention en ligne, rencontres partenariales d'aller vers, avec une attention particulière auprès des étudiants ayant des besoins spécifiques, en complémentarité des dispositifs de droit commun.

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € dans le cadre du soutien à l'action de la Fondation ARHM répartie en 130 000 € pour le renforcement et le développement des points écoute adultes pour la période d'avril à décembre 2022 et 70 000 € pour le volet étudiant porté par l'IRJB ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € au profit de la Fondation ARHM dans le cadre de la reconduction des actions de soutien psychologique points écoute adulte et en faveur du public étudiant porté par l'IRJB, pour la période d'avril à décembre 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Fondation ARHM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 200 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération - 0P32O358

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :  
069-200046977-20220627-285215-DE-1-1  
Date de télétransmission : 30 juin 2022

Date de réception préfecture : 30 juin 2022